

<http://lipietz.net/Amenagement-du-territoire-et-developpement-endogene>

Rapport au Conseil d'Analyse Économique

Aménagement du territoire et développement endogène

- Économiste, auteur - Économie régionale -



Publication date: jeudi 31 janvier 2002

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

[2001e] " Aménagement du territoire et développement endogène ", rapport au Conseil d'Analyse Économique, 18 Janvier 2001, Conseil d'analyse économique n°31, La documentation française, Paris, 2001.

Vous pouvez télécharger le [rapport intégral](#).

(note : Pour visualiser ce texte vous devez [télécharger](#), gratuitement,  [Acrobat reader](#)).

En présence du Premier ministre

Quatre questions sont à aborder : pourquoi l'aménagement du territoire plutôt que le déplacement des personnes en fonction du marché du travail ? Que nous enseigne l'histoire récente de l'aménagement du territoire et de la géographie humaine en Europe ? Quelle doit être la nouvelle conception à mettre en oeuvre ? que reste-t-il à l'État central ?

1) **Sur la question du pourquoi**, il ne faut pas trop s'attacher à la raison dite de "l'équité géographique" car elle est déjà assez largement réalisée par les mécanismes non spatiaux de solidarité interpersonnelle, de sécurité sociale, de développement des services publics. En revanche, on insistera sur deux raisons majeures : la rigidité du patrimoine social localisé (logement hérité ou acheté, réseau de sociabilité) qui fait que, pour les individus, le déménagement est une perte très sensible ; et, à l'autre bout, le risque que les métropoles se transforment en mégalo-poles, où les effets négatifs l'emporteraient. Le " polycentrisme maillé " est donc une bonne réponse.

2) **Que nous dit l'histoire des quarante dernières années ?** La doctrine des effets structurants des infrastructures de transport ou des pôles d'industries industrialisants est largement théorique. En fait, au cours des années glorieuses de l'aménagement du territoire, la pratique réelle a surtout été d'accompagner le fordisme. La DATAR, aidée par la croissance, excellait dans la répartition des usines de montage et des centres tertiaires dans les régions qui avaient besoin d'emplois. Mais l'histoire montre que ce qui a été le plus dynamique en Europe, c'est au contraire la croissance fondée sur la spécialisation de régions en production qualifiée, avec polycentrisme maillé (Italie du Nord, Allemagne rhénane), grâce à une forte collaboration entre collectivités locales, entreprises, syndicats et systèmes de formation professionnelle, autour de métropoles et de villes moyennes, sans création de mégalo-poles. Inversement, les deux seules mégalo-poles d'Europe, Londres et Paris (plus de 10 millions d'habitants) sont des régions où le rapport salarial était très flexible et sans dispositif puissant d'apprentissage : les individus se sont donc déplacés vers ces zones où l'on créait des emplois tandis que, simultanément, les entreprises allaient là où le marché du travail était le plus actif.

3) **Comment faire pour reproduire en France ce modèle et son polycentrisme maillé ?** Et plus généralement comment assurer à tous la possibilité de trouver un emploi sur place ? Il est commode de partir de la théorie de la " base exportatrice " : diviser comptablement, dans une région, les acteurs qui tirent leur revenu de l'extérieur (soit qu'ils exportent, soit qu'ils bénéficient de transferts unilatéraux) ; ensuite, mesurer les effets induits de cette base vers le secteur domestique de la région, et, au delà, les échanges au sein de la région, la division du travail pour la vie quotidienne de la région. Afin de promouvoir de la façon la plus endogène possible la capacité des régions à

créer leur propre réseau (métropole, villes moyennes, petites villes), il convient d'abord de les aider à se doter de cette forme de partenariat social typique des régions "gagnantes" en Europe ; il faut aussi améliorer les circuits courts entre base exportatrice et offre locale, et aider au développement des services à la communauté et de proximité.

4) **Face à ce besoin de développement endogène, que reste-t-il à l'État ?** Il doit d'abord assurer la stabilité de la "base de revenus", en particulier par le maintien des services publics, puis aider à diffuser modèle "partenarial" pour la base exportatrice, et réformer les institutions pour y aider. Sur ce point, il convient sans doute d'aller un peu plus loin que ce que préconise la commission Mauroy, et aider au glissement d'un couple d'agents locaux trop petits (municipalité/département) vers le couple agglomération-pays/ région. De plus, pour qu'un vrai partenariat social s'instaure au niveau régional, il faut, au niveau national, aider au développement d'une culture de la négociation, ainsi qu'une législation en faveur du tiers-secteur pour les services communs. Enfin, dans le cas des grands équipements dits "indivisibles", il faut systématiquement les implanter ailleurs qu'en Île-de France.